Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_19-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 20 février 2026 **Date publication** 11 mars 2026 Présents : 16 Votants : 17	L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Daniel BOURGES, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN, Pascal CARLO **Absents :** Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY) **Secrétaire :** Pascal CARLO

2026-02.19 – Proposition financière de Lamballe Terre & Mer relative au programme de voirie rurale 2026

Lors du conseil du 15 décembre 2025, le conseil municipal avait acté les tronçons de voirie communale qui feraient l'objet d'une réfection en 2026.

Lamballe Terre & Mer assure, pour le compte des communes qui le souhaitent, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux. Chacun des tronçons actés lors du conseil du 15 décembre 2025 a fait l'objet d'une estimation financière :

- La Ville Avenet – Le Pré : 22 959.79 € HT (27 551.75 € TTC) ;
- Le Clos Alvault : 11 986.41 € HT (14 383.69 € TTC) ;
- La Ville Neuve – La Touche Guihat : 25 806.50 € HT (30 967.80 € TTC) ;
- Launay Noël d'en Haut : 5 975.80 € HT (7 170.96 € TTC) pour un revêtement tricouche, 8 527.29 € HT (10 232.75 € TTC) pour un revêtement en enrobé BBSG ;
- Launay Rouault – Launay Noël : 40 032.64 € HT (48 039.17 € TTC) ;
- La Hazaie – Le Clos Collet (Quessoy) : 3 536.39 € HT (4 243.67 € TTC) ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_19-DE

- Le Clos Férion : 3 735.75 € HT (4 482.90 € TTC) ;
- Le Port Martin – Le Temple : 23 786.32 € HT (28 543.58 € TTC).

L'estimation financière totale s'élève à 140 371.09 € HT (168 445.31 € TTC) avec l'option d'un revêtement en enrobé BBSG et 137 819.60 € HT (165 383.51 € TTC) avec l'option d'un enrobé en tricouche pour le tronçon de Launay Noël d'en Haut.

Il est précisé que les frais pour la réfection du tronçon La Hazaie-Le Clos Collet seront partagés entre les communes de Hénon et Quessoy, le tronçon étant à cheval entre les deux communes.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2023-06.56 en date du 12 septembre 2023 relative à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer pour la gestion de la voirie rurale ;*

Vu *la délibération n°2025-11.84 en date du 15 décembre 2025 relative au programme de voirie rurale 2026 ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Jean-Luc MAHÉ, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

RETIENT l'option d'un revêtement en tricouche pour le tronçon de Launay Noël d'en Haut ;

APPROUVE la proposition financière de Lamballe Terre & Mer pour les montants exposés ci-dessus pour la réfection de la voirie rurale 2026, d'un montant total de 137 819.60 € HT (165 383.51 € TTC) ;

DIT que les frais de réfection du tronçon La Hazaie-Le Clos Collet seront partagés entre les communes de Hénon et Quessoy ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 6 mars 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Pascal CARLO

MAIRIE de HÉNON 22150 CÔTES D'ARMOR